

Compte rendu de réunion
Comité de pilotage du Centre de mobilité durable de Sherbrooke (CMDS)

Lieu : Société de transport de Sherbrooke, Salle du conseil

Date : 16 juin 2017

Heure : 12 h

Présents :

Jacinthe Caron	CREE
Jérémy Dépeault	Commerce Sherbrooke
Manon Désaulniers	Cégep de Sherbrooke
Caroline Gravel	Ville de Sherbrooke
Kim Houle	CIUSSS de l'Estrie – CHUS
Nathalie Larose	STS
Joanna M'Seffar	MTQ
Louis-André Neault	STS
Kinouc Patry-Turcotte	Université de Sherbrooke
Caroline Proulx	Sherbrooke Ville en santé
Bruno Vachon	Président CMDS

Absent :

Nicole Bergeron	Présidente du CCU
Huguette Dallaire	STS
Denis Marcotte	CSRS

Rédigé par : Nathalie Larose

Ordre du jour

1.	Accueil et mot de bienvenue;	
2.	Compte rendu de la rencontre du 26 avril 2017	Suivi
3.	Bilan de la mobilité durable – Réflexion stratégique 3.1 Retour sur le document – Bilan du plan d'action; 3.2 Identifier les bénéfices retirés par les organisations en lien avec la mobilité durable; 3.3 Repositionner le PMDS et réviser les actions;	Décision
4.	Dévoilement du bilan – date, lieu, approche	Décision
5.	MRC Memphrémagog : participation aux démarches du CMDS	Décision
6.	Varia	Information
7.	Date de la prochaine rencontre	Décision

Début de la réunion – 11 h 40

1. Accueil et mot de bienvenue

M. Bruno Vachon préside la réunion et souhaite la bienvenue aux membres. Il suggère de faire un survol rapide du compte rendu de la dernière rencontre et de se consacrer au bilan.

2. Compte rendu de la rencontre du 26 avril 2017 – suivi

Les membres du comité ont pris connaissance du compte rendu.

Suivi du point 2.6 – Mai, mois du vélo

En raison des mauvaises conditions climatiques, le CREE informe que la Randonnée des élus a été reportée à la mi-septembre et qu'elle se déroulera dans le cadre de la Semaine de la mobilité durable.

Suivi du point 6 – Projet de piste cyclable sur le pont Jacques-Cartier

La Ville de Sherbrooke confirme que le projet pilote de piste cycle qui se déroule sur le pont Jacques-Cartier va bon train et qu'il est, d'ailleurs, très bien perçu tant par les cyclistes que les automobilistes. Peu de plaintes ont été déposées à la Ville à cet effet et l'on ne constate aucun refoulement de circulation à ce jour. Des caméras ont été installées afin de pouvoir comptabiliser le nombre de cyclistes qui empruntent la piste cyclable.

Suivi du point 7 – Règlementation sur le transport d'équipement sportif - Longboard

Au début juin, la Ville a déposé un sommaire décisionnel auprès du comité de sécurité publique et au comité exécutif recommandant l'admission du longboard à titre de moyen de transport. Il sera autorisé, tout comme les trottinettes, sur les pistes cyclables hors chaussée et en banquettes ainsi que sur les promenades urbaines. Le port du casque est obligatoire à sa pratique. On explique que le longboard pourrait être toléré sur les pistes cyclables marquées. Il est demandé à la STS de statuer sur le transport du longboard à bord de ses autobus afin qu'une annonce commune puisse être faite sous peu.

La Ville a aussi statué sur l'ensemble des véhicules électriques, à l'exception des triporteurs et quadriporteurs (MTMDET). Ces nouveaux véhicules électriques pourront être utilisés aux mêmes endroits que le longboard, mais devront être munis d'un guidon et posséder un système de freinage pour être règlementaires. Les utilisateurs devront être âgés de plus de 14 ans, porter un casque protecteur et respecter la limite de vitesse fixée à 32 km/h.

Suivi du point 8 – Observatoire sur la mobilité durable

Une rencontre du comité d'évaluation s'est tenue le 9 juin 2017. Les participants au comité sont : Louis-André Neault, Jacinthe Caron, Nicole Bergeron et Jérémy Dépault.

3. Bilan de la mobilité durable – Réflexion stratégique

3.1. Retour sur le document – Bilan du plan d'action

Le coordonnateur fait la présentation des prémisses du PMDS en guise de rappel ainsi que des objectifs du bilan.

Il explique et commente succinctement les informations qui ont été récoltées et présentées au comité. Il interpelle les membres du comité afin de vérifier si tous sont confortables avec le bilan dressé à partir des informations reçues des partenaires ou s'il y a lieu de se requestionner sur l'ensemble de la démarche.

3.2. Identifier les bénéfices retirés par les organisations en lien avec la mobilité durable

Les membres du comité font état des bénéfices retirés par leurs organisations en lien avec la mobilité durable et la participation au CMDS. De façon globale, les bénéfices mentionnés sont :

- La création d'une synergie et d'une vision commune;
- Un espace de partage d'information, de bonnes pratiques, d'idées novatrices et d'entraide;
- Une interinfluence large et perceptible entre les membres;
- Une sensibilité qui s'est développée envers la mobilité durable et qui est devenue un élément incontournable dans le dépôt de nouveaux projets ou d'évolution. Ce n'est plus un mal nécessaire, mais une composante à juste titre.
- Le CMDS a contribué à propulser la réflexion, déjà amorcée, sur la mobilité durable ainsi qu'au changement de mentalité chez les partenaires;
- Le CMDS a encouragé la classe politique à l'égard de certains choix de projets.

Éléments qui ont évolués

Tous ont maintenant à cœur le fonctionnement de l'ensemble de la collectivité puisque le bénéfice collectif est incomparable au bénéfice individuel. Aussi, la nouvelle génération démontre une ouverture beaucoup plus grande envers la mobilité durable, plus particulièrement chez les jeunes et les femmes. Les communications représentent un défi de taille pour l'évolution de la mobilité durable.

3.3. Repositionner le PMDS et réviser les actions

Au fil des années, les acteurs qui ont collaboré à l'élaboration du PMDS ont passé le flambeau à de nouveaux représentants qui, n'ont pas été parties prenantes de la conception du PMDS. Aujourd'hui, ces derniers en font une lecture différente en raison de la situation qui prévaut actuellement au niveau de la mobilité durable.

Les constats des membres du comité de pilotage sont les suivants :

- Les actions globales sont trop précises pour coller à la réalité globale des partenaires. Il serait souhaitable d'avoir des actions plus larges, adaptables à chaque partenaire pour l'obtention de résultats globaux plus intéressants;
- Le PMDS doit donner une appréciation plus globale sur de grands enjeux ainsi que sur les bénéfices engendrés et les bases à établir pour le futur;
- Le PMDS doit prendre en compte l'évolution de la mentalité et la mise en place de nouvelles façons de voir et de faire;
- La vision de la mobilité durable à Sherbrooke étant assez large. Il serait préférable d'édicter des principes, des valeurs et des lignes directrices plutôt que des objectifs;
- Un repositionnement basé sur les objectifs de la COP21 plutôt que sur l'accord de Kyoto serait plus réaliste.

Il est convenu de former un petit groupe de travail pour établir les bases de repositionnement ou d'ajustement des actions du PMDS. Le comité de pilotage discutera ensuite des propositions et de la façon de les intégrer à un nouveau PMDS.

Il y a lieu de définir la volonté de continuer la mise en action du plan actuel ou de déterminer les actions pertinentes à poursuivre ou à modifier.

4. Dévoilement du bilan – date, lieu, approche

Considérant les discussions précédentes, un bilan doit être soumis et une date de présentation sera déterminée éventuellement.

5. MRC Memphrémagog : participation aux démarches du CMDS

Il est convenu de rencontrer les représentants de la MRC Memphrémagog pour connaître leurs besoins. Un partenariat pourrait être envisageable, cependant l'inclusion au CMDS n'est pas prévue pour l'instant puisqu'aucune intégration du transport interrégional n'est pressentie à court terme.

6. Date de la prochaine rencontre

Il est convenu que la prochaine rencontre se tiendra vers la fin août, début septembre afin de planifier la Semaine de la mobilité durable.

Fin de la rencontre – 13 h 14